## SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV PLUS ARRETEE AU 30 JUIN 2004 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2004

- **1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration du 31 Janvier 2003, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la Société «SICAV– PLUS» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2004.
- Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
- **2-** Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

- **3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
- **4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Juin 2004 font apparaître un total du bilan de D : 1.659.971, un actif net de 1.651.539 et un bénéfice de la période de D : 30.311.

Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.

## **OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers trimestriels de la Société « SICAV-PLUS » arrêtés au 30 Juin 2004, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 juillet 2004

Le Commissaire aux Comptes FINOR

# BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2004 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	N	lote	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Portefeuille-titres		4	1 248 468	1 648 152	2 059 106
Actions, valeurs assimilées et dro	oits rattachés		248	234	246
Obligations et valeurs assimilées	i e		1 248 220	1 516 037	1 924 188
Titres OPCVM			-	131 881	134 672
Placements monétaires et dispo	nibilités		410 626	1 134 561	731 503
Placements monétaires		6	410 209	1 109 617	728 491
Disponibilités			417	24 944	3 012
Créances d'exploitation			-	228 234	-
Autres actifs			877	877	887
	TOTAL ACTIF		1 659 971	3 011 824	2 791 496
PASSIF					
Opérateurs créditeurs		8	5 232	6 452	6 132
Autres créditeurs divers		9	3 200	1 603	2 692
	TOTAL PASSIF		8 432	8 055	8 824
ACTIF NET					
Capital		12	1 618 857	2 948 289	2 681 854
Sommes distribuables					
Sommes distribuables des exerc	ices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exerci	ice		32 682	55 480	100 818
	ACTIF NET		1 651 539	3 003 769	2 782 672
	TOTAL PASSIF ET ACTIF	NET	1 659 971	3 011 824	2 791 496

# ETAT DE RESULTAT (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1/04 au 30/06/2004	Période du 1/01 au 30/06/2004 a	Période du 1/04 au 30/06/2003 a	Période du 1/01 au 30/06/2003	Année 2003
Revenus du portefeuille-titres	5	24 228	50 545	19 537	34 357	77 237
Revenus des obligations et valeurs assimilées		24 228	50 545	19 537	34 357	77 237
Revenus des placements monétaires	7	6 192	13 386	14 572	21 538	47 038
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		30 420	63 931	34 109	55 895	124 275
Charges de gestion des placements	10	(5 813)	(12 537)	(7 169)	(11 554)	(26 064)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 607	51 394	26 940	44 341	98 211
Autres produits		-	31	20	33	213
Autres charges	11	(554)	(1 202)	(713)	(1 237)	(2.666)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 053	50 223	26 247	43 137	95 758
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 538)	(17 541)	719	12 343	5 060
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 515	32 682	26 966	55 480	100 818
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 538	17 542	(719)	(12 343)	(5 060)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	;	(1 963)	(6 247)	1 190	1 793	6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 221	17 757	524	524	868
RESULTAT DE LA PERIODE		30 311	61 734	27 961	45 454	102 867

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1/04	Période du 1/01	Période du 1/04	Période du 1/01	Année
	au 30/06/2004 a	au 30/06/2004	au 30/06/2003 a	au 30/06/2003	2003
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	30 311	61 734	27 961	45 454	102 867
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	24 053	50 224	26 247	43 137	95 758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 963)	(6 247)	1 190	1 793	6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 221	17 757	524	524	868
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(785 063)	(1 192 867)	(32 773)	1 150 332	871 822
Souscriptions					
- Capital	346 164	722 985	634 406	2 427 982	3 035 048
- Régularisation des sommes non distribuables	28 296	28 577	86 730	87 279	109 933
- Régularisation des sommes distribuables	(9 277)	6 727	(53 626)	23 836	41 537
Rachats					
- Capital	(1 086 898)	(1 853 469)	(666 802)	(1 329 515)	(2 198 151)
<ul> <li>Régularisation des sommes non distribuables</li> </ul>	(72 743)	(73 419)	(47 643)	(47 757)	(80 068)
- Régularisation des sommes distribuables	9 395	(24 268)	14 162	(11 493)	(36 477)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(754 752)	(1 131 133)	(4 812)	1 195 786	974 689
ACTIF NET					
En début de période	2 406 291	2 782 672	3 008 581	1 807 983	1 807 983
En fin de période	1 651 539	1 651 539	3 003 769	3 003 769	2 782 672
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	70 730	82 757	92 176	55 942	55 942
En fin de période	47 872	47 872	91 138	91 138	82 757
VALEUR LIQUIDATIVE	34,499	34,499	32,958	32,958	33,625
TAUX DE RENDEMENT	1,41%	2,60%	0,98%	1,98%	4,04%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2004

# **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

# NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2004, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-** Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

# 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2004 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-** Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4-** Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## Note 4: Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2004, à D: 1.248.468, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 30/06/2004	Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		358	248	0,02%
Actions, valeurs assimilées				
&droits rattachés admis à la cote		358	248	0,02%
<u>Actions</u>				
РВНТ	50	358	248	0,02%
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		1 202 841	1 248 220	75,58%
Obligations des sociétés		395 767	399 873	24,21%
AIL 99 A	800	46 967	48 861	2,96%
SKANES BEACH 2003 A	1500	150 000	150 501	9,11%
TUNISIE LEASING 2002-2	1750	140 000	141 408	8,56%
TUNISIE FACTORING 2002	980	58 800	59 104	3,58%
Bons du trésor assimilables		807 074	848 347	51,37%
BTA 04-2005-6.375%	100	99 796	100 948	6,11%
BTA 01-2005-6.750%	157	156 153	160 409	9,71%
BTA 09 2004-6.5%	150	148 503	155 953	9,44%
BTA 07 2014 8.250%	400	402 622	431 037	26,10%
Total		1 203 199	1 248 468	75,59%

## Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 24.228 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2004, contre D: 19.537 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2003, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2004	Trimestre 2 2003
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	4 447	4 889
Revenus des titres émis par le trésor et négociables		
sur le marché financier		
- intérêts	19 781	14 648
TOTAL	24 228	19 537

# Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2004 à D : 410.209, contre D: 1.109.617 au 30.06.2003, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2004	% Actif net
Dépôt à vue		214 000	217 823	13,19%
Amen bank pasteur		214 000	217 823	13,19%
Bon du trésor à court terme		192 359	192 386	11,65%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 29/06/2004	60 000	57 702	57 715	3,49%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 30/06/2004	140 000	134 657	134 671	8,15%
Total général		406 359	410 209	24,84%

## Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2004 à D : 6.192, contre D : 14.572 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2003, et présente le montant des intérêts courus au titre du deuxième trimestre 2004 sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2004	Trimestre 2 2003
Intérêts des bons du trésor à court terme	3 109	6 320
Intérêts des dépôts à vue	3 083	8 252
TOTAL	6 192	14 572

## Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30-06-2004 à D: 5.232 contre D: 6.452 au 30.06.2003 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier avril au 30 juin 2004 qui se détaille ainsi :

	<u>30/06/2004</u>	30/06/2003
Montant HT	4 926	6 076
TVA	887	1 093
TOTAL	5 813	7 169
Retenue à la source	581	717
Net à payer	5 232	6 452

## Note 9 : Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2004 à D: 3.200 contre D: 1.603 au 30.06.2003 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2004</u>	30/06/2003
Redevance CMF	138	231
Retenues à la source à payer	581	717
Autres	655	655
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30.06.2004	1 826	-
TOTAL	3 200	1 603

## Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2004 à D: 5.813 contre D: 7.169 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie valeurs au titre du 2ème trimestre 2004.

# Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2004 à D: 554 contre D: 713 pour la même période de l'exercice précédent et englobe la redevance du CMF.

# Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2004, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2003  Montant  Nombre de titres  Nombre d'actionnaires	2 681 854 82 757 787
Souscriptions réalisées Montant Nombre de titres émis Nombre d'actionnaires nouveaux	722 985 22 310 129
Rachats effectués Montant Nombre de titres rachetés Nombre d'actionnaires sortants	(1 853 469) (57 195) (150)
Autres mouvements Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres Régularisation des sommes non distribuables Résultats antérieurs incorporés au capital (A) Régularisation des résultats incorporés au capital	(6 247) 17 757 (2 346) 100 819 (42 496)
Capital au 30.06.2004  Montant  Nombre de titres  Nombre d'actionnaires	1 618 857 47 872 766

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004.